

[INTERNET] centrale photovoltaïque au sol Échiré

Sujet : [INTERNET] centrale photovoltaïque au sol Échiré

De : Collon Jean

Date : 28/10/2022 11:58

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Copie à : 79 Eelv <deux-sevres@eelv.fr>

Monsieur le Commissaire -Enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint notre avis de EELV79

Cordialement,
Jean COLLON

— Pièces jointes

déposition EELV Deux-Sèvres enquête photovolt Echiré.doc

36,0 Ko

Deux-Sèvres

Europe
Écologie
les Verts

83 rue de la Gare
79000 NIORT
deux-sevres@eelv.fr

à Monsieur Christian Chevalier
Commissaire-Enquêteur
Enquête Publique
« centrale photovoltaïque au sol Échiré »

Nous tenons à vous faire part de nos remarques et réserves sur ce projet.

- Nous déplorons que la présentation numérique du projet avec un découpage des documents sans légende ne permette pas une approche claire et simple du projet auprès des citoyens. 21 pièces de documents numérotées de 1 à 27 sans aucune légende parmi d'autres pièces correctement légendées...

- Nous regrettons l'absence d'avis de la MRAE

- Par contre, posé sur un ancien site d'enfouissement de déchets d'une « décharge brute » de la commune d'Échiré, il aurait été bon que la nature de ces déchets soit précisée. La couverture du site où l'on remarque des dépôts de gravats ne semble pas être conforme à une protection isolante des déchets contrairement à ce que l'on peut constater sur d'autres sites.

Cela pose problème car l'eau continuera de s'infiltrer et de polluer la nappe et, en aval à 1,2 km, la Sèvre Niortaise par le réseau des vallées sèches de Piemont et Guignefolle ses affluents.

1ere réserve : Ce site devrait être protégé des infiltrations en surface. Une vérification de la qualité de cette protection et une mise en conformité devrait être faite avant travaux et après travaux pour remise en état suite au passage des engins lourds.

- La grande surface de panneau de 11600 mètres carrés soit la moitié du site de 24 000 mètres carrés implique qu'en cas de très fort événement pluvieux, on crée une très grande surface imperméable sans aucun moyen de rétention des eaux sur une surface qui elle-même devrait être peu infiltrante.

Y compris dans l'état actuel du site mal protégé des infiltrations et sur la perméabilité duquel on compte, selon le dossier, pour infiltrer les surplus sans impact sur l'aval, c'est un problème qui nous semble trop rapidement évacué au chapitre 6 « Eviter Réduire Compenser » p.233

2 réserve : le projet devrait inclure un bassin de rétention au point bas du site (voir p 10 annexe 5 étude hydrologique le schéma des écoulements). Ce serait positif aussi pour la biodiversité.

Le site sera enherbé ce qui est parfaitement possible sur une couche argileuse protectrice des déchets dont on ne présume pas l'existence à la lecture du dossier et en visuel sur le terrain et qui serait à poser en cas d'absence. Des dépôts et une surface non plane laissent penser à une protection altérée.

Il est prévu la possibilité d'un entretien par pâturage, ce qui est positif pour la biodiversité et facile à exécuter dans un site fermé.

Mais la hauteur de Panneaux à 0,80 mètre en partie basse est insuffisante pour avoir un pâturage sécurisé avec des moutons.

3e réserve : la hauteur minimale des panneaux devrait être de 1 mètre comme dans d'autres projet de même nature avec prévision d'entretien par pâture

- Nous constatons que le porteur du projet URBA337 dépend du groupe URBASOL lui-même dépendant du groupe AXPO plus grand producteur Suisse d'énergies renouvelables.

Nous ne pouvons que déplorer que s'agissant d'une ancienne décharge communale, même retombée dans le giron d'un propriétaire privé, ce ne soit pas une entité publique locale qui produise l'énergie de ce parc qui sera distribuée dans le réseau GEREDIS entité dépendante du SIEDS, Syndicat d'Électricité des communes des Deux-Sèvres ou que cette production réalisée par une entreprise soit directement sous le contrôle d'une entité publique locale.

En conclusion, sous réserve des améliorations nécessaires et de la levée des réserves émises sur ce projet envisagé dans cette zone de la commune d'Echiré et sur ces parcelles, un parc photovoltaïque ne peut que contribuer à l'amélioration de l'autonomie énergétique locale par le réseau GEREDIS.

François GIBERT, Conseiller Communauté d'Agglo du Niortais
Guillaume DUMOULIN , porte-parole EELV Deux-Sèvres